

COMPTE RENDU de la Séance du 10 MARS 2016

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de CHAUDENEY-sur-MOSELLE

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Emmanuel PAYEUR, au lieu habituel de ses séances le jeudi dix mars deux mille seize à vingt heures trente minutes.

Madame Marie-Laure GINOUX ayant donné sa démission pour son mandat de Conseiller municipal avec effet au 1^{er} juin 2015 ; le Conseil municipal ne sera désormais constitué que de 14 Conseillers municipaux au lieu de 15.

La convocation a été adressée le 04 mars 2016 avec l'ordre du jour suivant :

- Compte de Gestion 2015 -EAU-
- Compte Administratif 2015 – EAU
- Compte de Gestion 2015 : COMMUNE
- Compte Administratif 2015 –COMMUNE
- ONF : Approbation du programme des travaux sylvicoles en forêt communale 2016
- Adoption des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Cœur Toulinois (SIE Cœur Toulinois)
- Rémunération des heures complémentaires effectuées par Mme Fabienne SORET (ATSEM) en remplacement de Mme Agnès GROSS (ASTEM) en février 2016
- Location de la parcelle communale ZO 19 par M. Alexandre NADANY
- Renouvellement de l'adhésion à l'Association Intercommunale des Sentiers des DEUILLES pour 2016
- Subvention accordée à l'association MJC pour l'organisation du Centre de Loisirs Sans Hébergement 2016
- Subvention 2016 accordée à l'Association PAR-HAND
- Subvention 2016 accordée à l'Association « Une Rose Un Espoir (fille) »

Etaient présents Messieurs et Mesdames : ATTENOT Jean-Jacques, BOMBARDIERI Jean, GALLAND Mireille, GUIDAT Jean-Michel, JEANDEL Fanny, KOCH Marie-Laure, LEDROIT Serge, LESAGE Denis, MOREL Nadine, MOULIN Daniel, PAYEUR Emmanuel et SOMMARUGA Alain.

Absents excusés : M. Jean-Noël CUIENNET procuration à Mme Marie-Laure KOCH et Mme Amélie MOUCHETTE-CISSE.

M. Jean-Michel GUIDAT a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- achat d'une saleuse à M. Emmanuel MATHIEU domicilié à LA BOURGONCE (88)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

- Compte de Gestion 2015 -EAU-

Le Conseil municipal :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Compte Administratif 2016 – EAU

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean BOMBARDIERI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Emmanuel PAYEUR, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête les comptes comme suit :

Investissement

<u>Dépenses</u>	Prévues :	44 271.75 €
	Réalisées :	37 544.59 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévues :	44 271.75 €
	Réalisées :	70 297.81 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	Prévues :	27 217.00 €
	Réalisées :	27 216.62 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévues :	27 217.00 €
	Réalisées :	26 170.02 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultats de clôture de l'exercice

Investissement :	32 753.22 €
Fonctionnement :	- 1 046.60 €
Résultat global :	31 706.62 €

- Compte de Gestion 2015 : COMMUNE

Le Conseil municipal :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Compte Administratif 2015 –COMMUNE

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean BOMBARDIERI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Emmanuel PAYEUR, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête les comptes comme suit :

Investissement

<u>Dépenses</u>	Prévues :	461 248.78 €
	Réalisées :	346 341.32 €
	Reste à réaliser :	22 903.00 €

<u>Recettes</u>	Prévues :	461 248.78 €
	Réalisées :	326 645.98 €
	Reste à réaliser :	6 758.00 €

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	Prévues :	762 100.00 €
	Réalisées :	372 889.76 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

<u>Recettes</u>	Prévues :	762 100.00 €
	Réalisées :	824 802.38 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultats de clôture de l'exercice

Investissement :	- 19 695.34 €
Fonctionnement :	451 912.62 €
Résultat global :	432 217.28 €

-ONF : Approbation du programme des travaux sylvicoles en forêt communale 2016

Le Maire présente au Conseil municipal le devis des travaux sylvicoles prévus en forêt communale transmis par l'Office National des Forêts pour 2016.

Après délibération, le Conseil municipal :

- accepte à l'unanimité le devis des travaux sylvicoles prévus dans la parcelle 20 d'un montant de **4 200,00 € H.T.**
- autorise le maire à signer tous documents concernant ces travaux.

- Adoption des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Cœur Toulinois (SIE Cœur Toulinois)

Le Maire expose au Conseil municipal les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Cœur Toulinois (SIE Cœur Toulinois) suite au transfert de compétence « Distribution de l'eau potable » acté par arrêté préfectoral en date du 4 février 2016.

Après délibération, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Cœur Toulinois (SIE Cœur Toulinois).

- Rémunération des heures complémentaires effectuées par Mme Fabienne SORET (ATSEM) en remplacement de Mme Agnès GROSS (ASTEM) en février 2016

Le Maire informe le Conseil municipal que Mme Fabienne SORET (ATSEM à l'école maternelle) a dû remplacer sa collègue, Mme Agnès GROSS, pour congés exceptionnels, les 24, 25 et 26 février 2016 pour une durée de **20h55**. Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter de rémunérer les heures complémentaires effectuées par Mme Fabienne SORET les 24, 25 et 26 février 2016, à savoir 20h55.
- autorise le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

- Location de la parcelle communale ZO 19 par M. Alexandre NADANY

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande de location de la parcelle communale ZO 19 de M. Alexandre NADANY. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de louer la parcelle communale ZO 19 « Les Naux » à M. Alexandre NADANY pour une durée **d'un an à partir du 10 mars 2016, renouvelable par tacite reconduction**,
- pour un montant annuel de la location à **100 €**, les conditions de révision étant précisées dans le bail,
- d'autoriser le Maire à signer la convention et tous autres documents concernant ce dossier.

- Renouvellement de l'adhésion à l'Association Intercommunale des Sentiers des DEUILLES pour 2016

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération 2009/15 du 06/03/2009 concernant le balisage de sentiers entre Chaudeney-sur-Moselle et Villey-le-Sec effectué par l'association intercommunale des sentiers des Deuilles dont le siège est situé à la Mairie de Biqueley (54200). Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- accepte à l'unanimité le **versement de la cotisation annuelle de 75 € pour 2016**,
- autorise le Maire à signer tous documents utiles,

- Subvention accordée à l'association MJC pour l'organisation du Centre de Loisirs Sans Hébergement 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention :

- de **2 500 €** à la M.J.C. « Les Naux » pour l'organisation du C.L.S.H. prévu du 11 au 29 juillet 2016.

- Subvention 2016 demandée par l'Association PAR-HAND

Le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention de l'association PAR-HAND pour 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal refuse à l'unanimité d'accorder une subvention à l'Association pour la Communication dans le Toulinois « PAR-HAND ».

- Subvention 2016 accordée à l'Association « Une Rose Un Espoir (fille) »

Le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention de l'association « Une Rose Un Espoir » pour 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention :

- de **100 €** à l'association « **Une Rose Un Espoir** » (fille) Secteur TOUL-SAIZERAIS

- Achat d'une saleuse à M. Emmanuel MATHIEU domicilié à LA BOURGONCE (88)

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'acheter une nouvelle saleuse car l'ancienne n'est pas performante. M. Emmanuel MATHIEU domicilié à LA BOURGONCE (Vosges) vend une saleuse pour un montant de 1 000.00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'acheter une saleuse à M. Emmanuel MATHIEU domicilié à LA BOURGONCE (Vosges) pour un montant de 1 000.00 €

Le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 11/03/2016 et transmis au contrôle de légalité le 14/03/2016.

Le Maire,
E. PAYEUR